

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Régularisation d'un
échange foncier et vente
d'un terrain sis 52, rue du
Panorama**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 juillet 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 09 juillet 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200708-20-D-12-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

N° DE DOSSIER : 20 D 12

OBJET : REGULARISATION D'UN ECHANGE FONCIER ET VENTE D'UN TERRAIN SIS
52, RUE DU PANORAMA

RAPPORTEUR : Madame GUYARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Afin de réaliser l'aménagement de la rue du Panorama et de la rue des Cytises, la commune de Saint-Germain-en-Laye a procédé à diverses acquisitions ou échanges de terrains pour se rendre maître des emprises nécessaires à l'élargissement des voies dans les années 1990.

Dans le cas de la propriété sise 52, rue du Panorama appartenant à Monsieur et Madame LE GALL, une solution s'appuyant sur le terrain résiduel d'une parcelle contiguë, après réalisation de la voirie, a pu être mise en œuvre tout en garantissant le rétablissement de leur assiette foncière initiale.

Par délibération en date du 11 juillet 1997, le conseil municipal approuvait donc l'échange de terrains entre Monsieur et Madame LE GALL et la Ville consistant en la soustraction d'un terrain de 47 m² de leur propriété permettant l'élargissement de la voie (AS 2426), à rétrocéder contre un terrain d'une surface équivalente issue de la parcelle adjacente appartenant à la Ville (AS 2425).

Des raisons extérieures aux accords conclus entre les deux parties n'ont pas permis à ce jour la régularisation définitive de l'échange foncier et la vente. Les causes de ce blocage sont aujourd'hui levées.

En parallèle de cet échange, Monsieur et Madame LE GALL ont manifesté leur souhait d'acquérir le reste de la parcelle AS 2425, d'une superficie de 136 m². La valeur de ce terrain a été estimée par le service Evaluation Domanial à 54 400 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10% qui, une fois appliquée correspond à un prix de 48 960 euros, hors frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur et sans condition suspensive.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- De confirmer l'approbation de l'échange entre le terrain de 47 m² issu de la parcelle AS 2425 appartenant à la Ville et le terrain de 47 m² issu de la parcelle AS 2426 appartenant à Monsieur et Madame LE GALL.
- D'autoriser la vente d'un terrain de 136 m² issu de la parcelle AS 2425 à Monsieur et Madame LE GALL pour un prix de 48 960 euros HT hors frais d'acte notarié, à la charge de l'acquéreur et sans condition suspensive.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte et document se rapportant aux foncières précitées.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 11 juillet 1997,

Vu le plan de division joint,

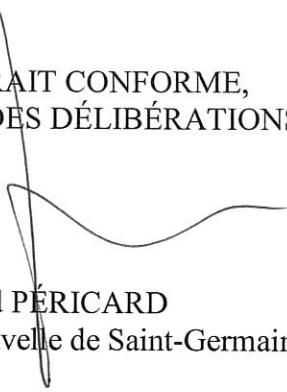
Vu l'accord écrit de Monsieur et Madame LE GALL,

À LA MAJORITÉ, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ votant contre,

CONFIRME l'approbation de l'échange entre le terrain de 47 m² issu de la parcelle AS 2425 appartenant à la Ville et le terrain de 47 m² issu de la parcelle AS 2426 appartenant à Monsieur et Madame LE GALL. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

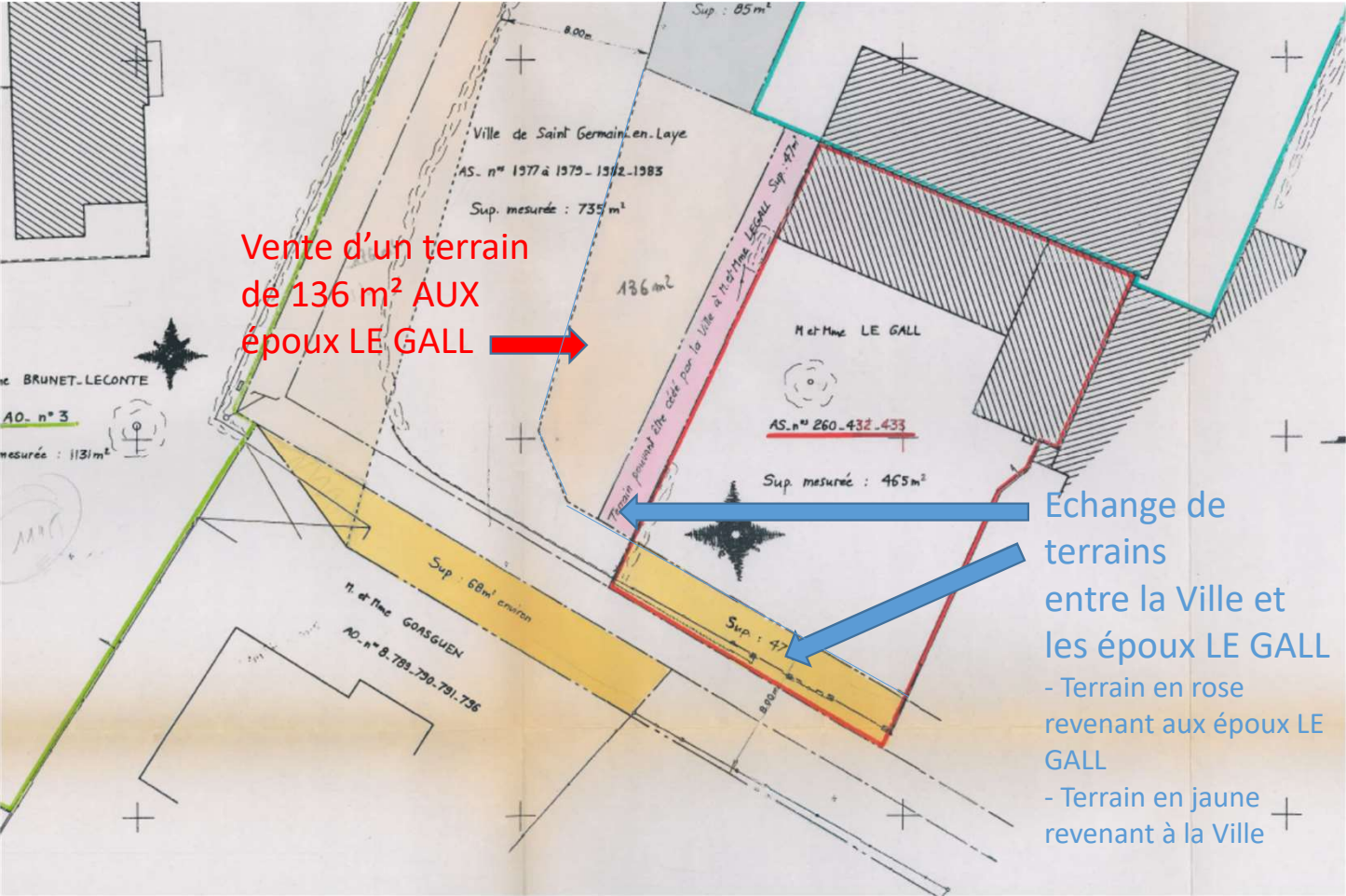
APPROUVE la cession d'un terrain de 136 m² issu de la parcelle AS 2425 au profit de Monsieur et Madame LE GALL au prix de 48 960 euros, hors frais d'acte notarié, à la charge de l'acquéreur et sans condition suspensive et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Echange et cession de terrains entre la Ville et les époux LE GALL



Vente d'un terrain de 136 m² AUX époux LE GALL

Échange de terrains entre la Ville et les époux LE GALL
- Terrain en rose revenant aux époux LE GALL
- Terrain en jaune revenant à la Ville